

12/08 – 29 septembre 2015

Foncier : déclassement d'un espace communal public situé 59 avenue Le Brix

Le rapporteur,

⇒ rappelle au conseil municipal que, dans le cadre du projet d'extension du collège Saint-Gabriel, l'OGEC Saint-Gabriel a sollicité l'acquisition d'une portion d'espace public, situé 59 avenue Le Brix.

Ce dossier a fait l'objet d'une enquête publique préalable au déclassement, en vue d'aliénation de cet espace communal public du 29 juin au 15 juillet 2015 inclus.

Aucune observation n'a été consignée sur le registre d'enquête.

M. Guy Batteux, commissaire enquêteur, émet un avis favorable sur le projet soumis à l'enquête publique concernant le déclassement en vue d'aliénation de cet espace communal public.

Considérant que le dossier soumis à l'enquête publique, du 29 juin au 15 juillet 2015 inclus n'a fait l'objet d'aucune observation consignée sur le registre d'enquête ;

Considérant que le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au déclassement et à l'aliénation de cet espace communal public ;

Considérant l'avis favorable émis par la commission mixte « urbanisme et développement durable – voirie, travaux et bâtiments – développement économique et prospective – action sociale » lors de sa réunion du 16 septembre 2015 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code rural, notamment ses articles L161-3 à L161-3 ;

Vu le code de la voirie routière, notamment les articles L141-3 à L141-6 et R141-4 à R141-10 ;

Vu le décret 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux ;

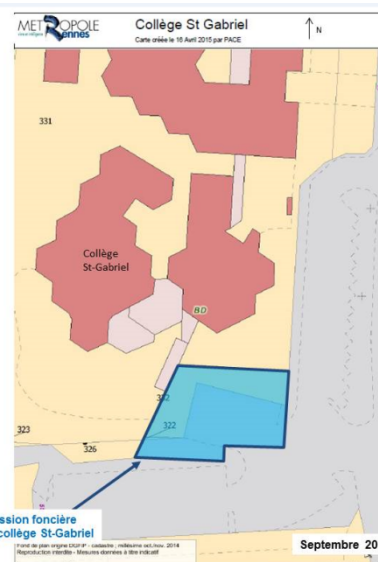
Vu la délibération n° 10/17 de mise à l'enquête publique, du conseil municipal de Pacé en date du 26 mai 2015 ;

Vu le rapport du commissaire enquêteur du 25 juillet 2015 ;

⇒ propose au conseil municipal de suivre les conclusions de Monsieur le commissaire enquêteur ;

⇒ propose au conseil municipal de déclasser les espaces communaux publics ci-dessous :

Réf. cadastrale	Superficie
BD 322	3 m ²
BD 332	238 m ²
Voirie	Environ 360 m ²
TOTAL	Environ 601 m²



Septembre 2015

Le conseil municipal de Pacé, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

de déclasser les espaces communaux publics ci-dessous :

Réf. cadastrale	Superficie
BD 322	3 m ²
BD 332	238 m ²
Voirie	Environ 360 m ²
TOTAL	Environ 601 m²

en vue de leur aliénation.

AUTORISE :

le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

VOTE : Unanimité.